

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

**POULE FINALE DE NATIONALE 2
MASCULINE/LA REUNION**

Dates : Les samedi 9 et dimanche 10 mai 2009

Participation de 3 finalistes Masculins métropolitains et d'une équipe masculine de la Réunion.

Samedi 9 mai à 12h00 Réunion technique avec la présence des officiels, des responsables d'équipe et des organisateurs sur le lieu de restauration.
Les équipes métropolitaines seront rangées selon le classement général annuel des GSA et l'équipe de la Réunion se verra placée en 4^o position.

Rencontres en 2 sets gagnants

➤ 1^{ère} journée : 14h00 ⇨ MATCH N°1 : Equipe 1 / Equipe 4
(9/05) 16h00 ⇨ MATCH N°2 : Equipe 2 / Equipe 3
18h00 ⇨ MATCH N°3 : Gagnant match 1/Perdant match 2
20h00 ⇨ MATCH N°4 : Gagnant match 2/Perdant match 1

Dimanche 10 mai

➤ 2^{ème} journée : 10h00 ⇨ MATCH N°5 : Perdant match 1/Perdant match 2
(10/05) 14h00 ⇨ MATCH N°6 : Gagnant match 1/Gagnant match 2

L'équipe première au classement à l'issue des 6 rencontres, aux points acquis en fonction du nombre de matches joués puis au quotient set-averages puis au quotient point-averages, est déclarée vainqueur du Challenge de France masculin et la première équipe métropolitaine est déclarée Championne de France de Nationale 2 Masculine 2008/2009.

17h00 ⇨ Cérémonie de clôture.

- Les ballons d'entraînements et de matches seront des ballons identiques et homologués.

Le montant de l'amende pour la non-participation à cette finale a été fixée à 2000 €.

**CAHIER DES CHARGES FINANCIER
POULE FINALE DE NATIONALE 2
MASCULINE / LA REUNION**

Dates : Les samedi 9 et dimanche 10 mai 2009

Participants : Les équipes classées 1ère de chacune des 3 poules A, B et C à l'issue des 22 journées du Championnat de France et l'équipe championne de La Réunion. Chaque délégation est composée de 14 personnes maximum (12 joueurs/2 dirigeants, 11 joueurs/3 dirigeants) licenciées à la F.F.V.B. et qui doivent présenter leurs licences lors de la réunion technique.

I.- A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

- Prévoir le lieu d'hébergement et de restauration financés par les équipes participantes pour un coût de **72€** par personne (56 personnes maximum) du samedi 26 mai midi au dimanche 27 mai midi inclus.
- Les équipes métropolitaines qui souhaiteront être hébergées et restaurées par l'organisateur devront réserver et envoyer un chèque de caution de **350 €** à l'organisateur avant **le lundi 4 mai 2009 12h00**. Passé ce délai, les équipes qui n'auront pas réservées et envoyées la caution devront gérer leur restauration et leur hébergement.
- Prévoir l'hébergement en chambre individuelle(hôtel 2*NN) des 5 officiels (délégué technique fédéral, juge - arbitre, 3 arbitres).
- **Financer les frais d'indemnités d'arbitrage 528 €, à remettre lors de la réunion technique, par chèque à l'ordre de la FFVB (supervision CCA) au juge – arbitre.**
- Prévoir 1 salle réglementaire pour la durée de la compétition comportant : 1 téléphone, 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe, 1 frigidaire pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 14 ballons identiques et homologués dont 4 ballons de match.
- Prévoir l'astreinte d'un médecin ou d'une assistance médicale.
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels.
- Prévoir une salle d'entraînement le 9 mai avant le début de la compétition.
- Prévoir une salle pour la réunion technique du 9 mai à 12h00.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Prévoir la table de marque pour la 1^{ère} journée du 9 mai.

II.- A LA CHARGE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

- Transport, hébergement et restauration du délégué technique fédéral, du juge-arbitre et des 3 arbitres désignés par la CCA.
- Déplacements des 5 officiels selon le barème en vigueur (barème Comité Directeur).
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES de restauration et d'hébergement**
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2009**. Passé cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- **Récompenses** : - 2 jeux de 12 médailles pour (Champion et Vice-Champion).
- 2 Trophées FFVB (Champion et Vice-Champion)

III.- A LA CHARGE DE CHAQUE EQUIPE PARTICIPANTE

- Transport, frais d'hébergement et de restauration sur les lieux de compétition.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.